



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 52391

Texte de la question

M. Jean-Marie Binetruy attire l'attention de M. le ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur le stage en entreprise pendant les vacances scolaires. Lors de la présentation en conseil des ministres le 25 février dernier du plan de modernisation de l'apprentissage, le Gouvernement marquait sa volonté forte de revaloriser le travail. Le plan de modernisation prévoyait entre autres des mesures visant à améliorer la découverte et la connaissance du monde professionnel et économique. Ainsi, pour des jeunes de quatorze ans et plus, le plan prévoit notamment la possibilité de réaliser un stage en entreprise pendant une période très courte. Enfin, il a été évoqué la possibilité d'assouplir les modalités d'embauche pour les jeunes de quatorze ans et plus souhaitant travailler pendant l'été. À ce jour, malgré les effets très positifs reconnus des stages de découverte auprès des jeunes, les mesures annoncées ne semblent pas être concrétisées. Aussi, il souhaite savoir quand ces dispositions seront mises en oeuvre concrètement.

Texte de la réponse

Dans le cadre d'un groupe de travail sur l'apprentissage qu'ils ont présidé, M. Jean-Paul Anciaux, député de Saône-et-Loire, et M. Patrick Beaudouin, député du Val-de-Marne, ont remis un rapport au ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation qui met l'accent sur l'importance au collège de l'orientation et de la connaissance des métiers. Pour lutter contre l'orientation par défaut vers l'apprentissage et éviter les risques d'échecs des jeunes engagés dans cette voie, ce rapport préconise la mise en place de stages de découverte des métiers pendant les vacances, pour les jeunes qui le souhaitent. À l'occasion de l'examen du projet de loi relatif à la cohésion sociale, l'amendement prévoyant la création de ces stages qui avait été voté par l'Assemblée nationale n'a pas été retenu par la commission mixte paritaire. Il a semblé en effet préférable de poursuivre la réflexion dans le cadre de la discussion sur la loi d'orientation sur l'avenir de l'école.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Binetruy](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52391

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9378

Réponse publiée le : 18 janvier 2005, page 608